



# Élections fonction publique du 4 décembre

## FSU : un vote solidaire pour agir ensemble

### Consolider les statuts des personnels techniques et pédagogiques : un point d'appui nécessaire à la reconstruction Jeunesse et Sports pour une ambition politique à retrouver

En intersyndicale unie sur le sujet, les seuls syndicats représentatifs des professeurs de sport/CEPJ/CTPS mènent depuis trois années un travail assidu de réforme statutaire. Le chantier des professeurs de sport achoppe sur l'évaluation que la DRH voudrait pouvoir confier à l'encadrement intermédiaire. C'est exclu pour l'UNSA comme pour la FSU. Celui des CEPJ connaît un retard à l'allumage conséquent malgré une avancée substantielle et des compromis acceptables en février 2014.

*La FSU défend depuis la création des corps CEPJ/PS, il y a 30 ans, une conception éducative des métiers et leur caractère statutaire gémellaire. Car, si l'exercice des métiers et des missions est en constante évolution, la fonction éducative et sa dimension nationale sont à préserver. Il en va de la conception de notre champ ministériel, de la place de nos activités, au service de l'émancipation, dans la société.*

**La FSU a largement contribué à la précision de la mission éducatrice dans les projets statutaires, elle a recherché les compromis et fait – seule – des propositions pour un avancement unique.**

#### Faire cesser les dérives GRH en cours :

- Le corps des CTPS n'a aucun barème, aucune visibilité sur les actes de gestion ; il est soumis à l'inacceptable arbitraire du politique et de l'administration.
- Les mouvements sport et JEP sont de plus en plus exposés depuis la RGPP aux avis et classements des chefs de services d'accueil qui choisissent leurs « agents ».
- Les ratios de promotion de grade (hors classe) sont mauvais, désastreux pour les CEPJ, et la DRH n'en fait visiblement pas une priorité, privilégiant l'inspection JS.
- Les conditions d'emploi et confusions de statuts se généralisent, aussi bien en DDCCS/PP qu'en DRJSCS, la tentative de remise en cause de l'article 10 l'a illustré.

#### Poursuivre l'action unitaire pour :

- Fusionner dans un seul et même corps CTPS/CEPJ/PS, en reconnaître les missions et les fonctions technico-pédagogiques.
- Obtenir – lié à la suppression de la notation – l'avancement unique comme pour les CTPS, avec un déroulement de carrière complète en 25 ans.
- Unifier par le haut tous les régimes indemnitaires car les conditions d'exercice du métier ne justifient en rien les disparités actuelles et leur gestion indécente (IJSJ) par la DRH et le cabinet.
- Repenser totalement la formation initiale (2 ans en raison du master) avec affectation des lauréats en période de stage dans l'établissement de formation.

La stratégie d'ajustement européenne a fixé le niveau de recrutement des cadres A à l'équivalent du master. Tous les corps spécifiques Jeunesse et Sports sont exposés à cette convergence. La FSU estime qu'à court terme il ne doit plus y avoir qu'un seul corps technique et pédagogique : celui des CTPS. Cela doit se faire par recrutement direct et par intégration des PS/CEPJ dans les 10 années à venir. Mais en attendant, il faut agir pour améliorer les conditions de gestion de tous les corps, y compris sur l'indemnitaire.

Les élus de la FSU dans les CAPN ne font pas dans la gestion virtuelle et distanciée des situations individuelles. Ils y défendent avec la même application les collègues du sport et ceux de l'éducation populaire, sans hiérarchisation des fonctions entre eux, sans discrimination corporative. La conception éducatrice des métiers n'est pas un dogme définissant un ordre professionnel mais un guide pour une déontologie et une autonomie dans l'organisation et la définition de notre travail.

Le **4 décembre**, le **vote FSU** pour les **CT, CAP** et **CCP** c'est aussi un vote **contre** la **précarité**, la **fatalité** et la **faillite** annoncée